

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 18.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: Tantalum Standard: 1000 µg/mL Ta in 2% HF [100ml bottle]****Code du produit: 5190-8531****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Analyse spécifique

Uniquement pour les spécialistes du domaine recherche et analyse

Producteur/fournisseur:

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG

Tel: 0800 603 1000

Hewlett-Packard-Str. 8

76337 Waldbronn

Allemagne

Service chargé des renseignements: e-mail: pdl-msds_author@agilent.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC®: +(33)-975181407****SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

T; Toxique

R24: Toxique par contact avec la peau.



Xi; Irritant

R38-41: Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 18.06.2015

Nom du produit: **Tantalum Standard: 1000 µg/mL Ta in 2% HF [100ml bottle]**

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS06

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

fluorure d'hydrogène

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:**

Solution aqueuse.

Les substances contenues le sont à un niveau considéré comme non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 7664-39-3	fluorure d'hydrogène	< 2,0%
EINECS: 231-634-8	T+ R26/27/28; C R35	
RTECS: MW 7875000	Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1A, H314	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 18.06.2015

Nom du produit: Tantalum Standard: 1000 µg/mL Ta in 2% HF [100ml bottle]

(suite de la page 2)

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Veillez vous reporter au certificat du producteur pour les conditions de stockage spécifiques et les températures d'expédition.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 18.06.2015

Nom du produit: Tantalum Standard: 1000 µg/mL Ta in 2% HF [100ml bottle]

(suite de la page 3)

- *Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7664-39-3 fluorure d'hydrogène

VME	Valeur momentanée: 2,5 mg/m ³ , 3 ppm
	Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 1,8 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374



Gants de protection

- **Matériau des gants**

Gants en PVC

Gants en néoprène

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 18.06.2015

Nom du produit: Tantalum Standard: 1000 µg/mL Ta in 2% HF [100ml bottle]

(suite de la page 4)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: < 4

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100 °C

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

· Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Non déterminé.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 0,98002 g/cm³

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Stable dans les conditions normales.

· 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Chaleur.

· 10.5 Matières incompatibles: Oxydants forts.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 18.06.2015

Nom du produit: Tantalum Standard: 1000 µg/mL Ta in 2% HF [100ml bottle]

(suite de la page 5)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7664-39-3 fluorure d'hydrogène

Oral LD50 1276 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Toxique
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
Le code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

FR

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 18.06.2015

Nom du produit: **Tantalum Standard: 1000 µg/mL Ta in 2% HF [100ml bottle]**

(suite de la page 6)

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU
 · ADR, IMDG, IATA UN2922
 · ADR 2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
 (ACIDE FLUORHYDRIQUE)
 · IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.
 (HYDROFLUORIC ACID)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 8 Matières corrosives.
 · Étiquette 8+6.1

· IMDG



· Class 8 Matières corrosives.
 · Label 8/6.1

· IATA



· Class 8 Matières corrosives.
 · Label 8 (6.1)

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler: Attention: Matières corrosives.
 86
 · No EMS: F-A,S-B
 · Segregation groups Acids

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR
 · Quantités limitées (LQ) 5L
 · Catégorie de transport 3
 · Code de restriction en tunnels E

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 18.06.2015

Nom du produit: Tantalum Standard: 1000 µg/mL Ta in 2% HF [100ml bottle]

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU: UN2922, LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE FLUORHYDRIQUE), 8 (6.1), III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Phrases importantes

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

R26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Acute Tox. 2: Acute toxicity, Hazard Category 2

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Acute Tox. 1: Acute toxicity, Hazard Category 1

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

· Sources

Tables 3.1 and 3.2 from Annex 6 of EC 1272/2008, EC 1907/2006, EH40/2005 as amended 2011, Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS), The Dictionary of Substances and their Effects, 1st Edition, IUCLID.